



Commission de l'éducation et de la formation

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Protocole transactionnel avec l'agence Pierre Louis FALOCI dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du collège de la Robertsau

Rapport n° CP/2014/453

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administratif

Résumé :

Dans le cadre de l'opération de restructuration-extension du collège de la Robertsau, suite à la résiliation du marché d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (O.P.C.) que détenait la société CRX Management, il a été demandé à la maîtrise d'œuvre, l'agence Pierre Louis FALOCI, d'assurer l'intérim de la mission d'O.P.C jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire soit désigné, soit pendant une période de 5 mois et demi.

Dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension au collège de la Robertsau à Strasbourg, la mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (OPC) était assurée par la société CRX Management.

Suite à sa défaillance sur le chantier, le marché d'OPC a été résilié le 4 juillet 2013. Il a alors été demandé à la maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'Agence Pierre Louis FALOCI, d'assurer l'intérim pour la mission OPC jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire soit désigné.

Le nouveau marché d'OPC ayant été signé avec la société SERUE INGENIERIE le 20 décembre 2013, l'Agence Pierre Louis FALOCI a assuré une mission d'intérim du 5 juillet 2013 au 19 décembre 2013, soit pendant une période de 5 mois et demi.

Le montant de la prestation d'intérim s'élève à 5 210,00 € HT soit 6 252,00 € TTC.

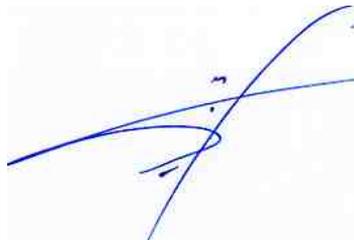
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, accepte la prise en charge de la mission supplémentaire d'OPC non prévue au marché de maîtrise d'œuvre.

Elle approuve par ailleurs le principe d'une transaction amiable à passer entre le Département du Bas-Rhin et l'agence Pierre Louis FALOCI, maître d'œuvre, en vue du règlement de cette mission supplémentaire d'un montant de 5 210 € HT, soit 6 252 € TTC, et autorise son président à signer le moment venu le protocole transactionnel correspondant.

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL